

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Action de communication - Tramway - Campagne de sensibilisation à la Sécurité - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les trois lignes de tramway sont aujourd’hui en service. Avec l’arrivée du tramway, c’est un nouveau partage de la rue qui s’est dessiné, et les usagers doivent s’adapter et trouver de nouveaux repères.

Une campagne d’information sur les règles de sécurité a été menée depuis le début des essais en octobre 2002 : dépliants, lettres, signalétique, courriers de sensibilisation aux écoles et autos-écoles, rubriques d’information radio et télé.

La Cub souhaite compléter ses actions par une opération de sensibilisation de terrain permettant de développer une interaction avec les usagers de l'espace public et ainsi mettre l'accent sur les comportements à risque, les comportements à adopter, le nouveau partage de l'espace public. Le théâtre de rue a été retenu comme le media le mieux adapté aux regards des objectifs fixés :

- sensibiliser, sur un mode comique, les usagers de l'espace public (piétons, automobilistes, cyclistes, motards ou rollers) aux règles de sécurité à respecter sur les axes empruntés par le tramway.
- aider, de façon ludique, l'usager à s'approprier de nouvelles règles, une nouvelle signalisation, à partager l'espace et initier de nouveaux comportements.

Une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges.

Quatre compagnies ont fait des propositions :

➲ la compagnie Ida propose une action théâtrale autour du jeu des 1000 bornes ... en tram (le nom ne sera pas utilisé tel quel), avec la mise en scène de saynètes rappelant les règles de sécurité routière, et les peines et risques encourus en cas de non respect de ces règles. L'animation est principalement basée sur le jeu interactif, et utilise notamment costumes et cartes géantes.

Le budget est estimé à 62 502 euros HT, incluant trois comédiens, deux animateurs, les costumes et accessoires, hors dotation.

⇒ la compagnie Légendis propose une action théâtrale sur le thème des « bons et des méchants ».

Sur un mini-parcours de type sécurité routière, les « méchants », incarnés par des comédiens parés d'archétypes de la circulation en ville (costumes, éléments en mousse symbolisant l'avant d'une voiture ou d'un scooter, le nez d'une rame de tramway), enfreignent les règles de sécurité et « mettent en danger » les passants. Ces derniers, jouant le rôle des victimes, sont épaulés, conseillés ou secourus par le « super héros » correspondant à la situation jouée. Le « méchant » est alors mis en déroute, et la scène est rejouée dans le respect des règles.

Ce projet se situe dans le registre de la caricature, du comique de situation, de l'exagération et du ludique.

Le budget est estimé à environ 19 231 euros HT, incluant quatre comédiens, les costumes et accessoires.

⇒ la compagnie associative Oxo propose une action théâtrale sur le mode interactif. Inspirée des techniques connues du théâtre invisible (Boal) et du théâtre dit d'approche, l'action est constituée de saynètes jouées in situ au contact des usagers, sur un registre humoristique.

Le budget est estimé à environ 18 500 euros HT, incluant trois comédiens, un régisseur, et des frais divers.

⇒ La « Ligue d'Impro » propose une action basée autour du canular, visant à dédramatiser, lever les freins, retenir l'attention et accentuer la mémorisation. Les scènes sont essentiellement envisagées dans les bus et les rames du tramway, et aux abords des stations. Le canular commence toujours dans un contexte réaliste ou sérieux, jusqu'à ce que les imposteurs entrent en action. Leur crédibilité est maintenue, mais leur intervention provoque une dramaturgie théâtrale, avec l'aide de complices. C'est à ce moment-là que les participants sont piégés, puisqu'ils croient assister à un événement imprévu. Dans tous les cas, le canular se termine toujours par sa révélation, afin de lever toute ambiguïté dans les esprits des spectateurs usagers. L'objectif du jeu de l'improvisation est de surprendre, et non de se moquer d'un groupe ou d'un individu.

Les scènes ne donnent pas lieu à un scénario écrit ; seul des entretiens préalables permettent de cadrer les interventions des comédiens et de s'assurer de la bonne compréhension de la problématique et des objectifs fixés.

Le budget est estimé à environ 86 542 euros HT, incluant quatre comédiens, les costumes, les accessoires et les frais de déplacement depuis Paris.

Les estimations budgétaires préalablement citées s'entendent hors frais de signalétique, campagne de communication et outils d'information.

Après cette consultation, le prestataire retenu est l'association Oxo.

Sa proposition répond mieux aux critères de sélection fixés : souplesse de jeu et capacité d'adaptation au terrain de jeu, au public.

Le prestataire retenu devra concevoir et mettre en œuvre des interventions artistiques dans l'espace public (rue, place, station ou rame de tramway par exemple) relevant des arts de la rue (théâtre, arts du cirque, chants etc.) et permettant d'interpeller les usagers sur leurs comportements.

Les scenarii proposés par le prestataire devront s'articuler autour du message : *apprenons à vivre avec le tramway*, et devront s'adresser aux automobilistes, piétons, cyclistes, motards, rollers..., tous les acteurs de l'espace public, adultes, enfants, personnes âgées, à mobilité réduite etc.

Ces interventions se dérouleront à proximité des lignes de tramway, sur l'ensemble des communes traversées, et en particulier :

- sur ou à proximité de sites piétonniers (domaine universitaire, rue Porte-Dijeaux / Vital Carles, Ste Catherine, Victoire, Pey-Berland, Intendance, sorties d'écoles, stations de tramway).
- à destination des automobilistes (sur les giratoires près des feux clignotants, dans les parcs - relais).

Cette liste est non exhaustive et sera enrichie lors du travail préparatoire qui sera réalisé en amont avec le prestataire retenu. Les sites d'intervention seront définis par le prestataire selon sa proposition créative et en accord avec la direction de la communication.

La prestation se présentera sous la forme d'une vingtaine d'interventions de trois à quatre heures chacune réparties sur deux ou trois mois. La prestation devra comprendre :

- l'écriture et la mise en scène du ou des scénarii
- la régie technique et direction artistique
- la coordination et logistique terrain

La première intervention aura lieu à l'occasion de la deuxième édition du village de la prévention routière, qui se déroulera du 14 au 17 octobre, place Pey-Berland à Bordeaux. La Cub sera partenaire de cette opération et disposera par ailleurs d'un stand, mis à disposition par le Cija dans le cadre du partenariat établi par la délibération 2004/0091, adoptée en Conseil de communauté le 20 février 2004. La suite des interventions s'étalera jusqu'à la fin du premier trimestre 2005.

Les crédits afférents à cette opération seront prélevés sur le budget annexe transports (communication tramway).

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le contrat ou la convention relatif à cette opération, avec l'association Oxo.
- à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

Mme. FRANÇOISE CARTRON

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

